

LOT 10 - ACCESSION

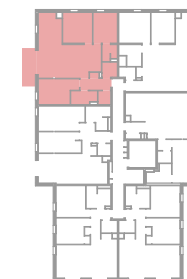
CHÉMIN DU PANORAMA
DUCLAIR (76)

Maître d'ouvrage :

DRAKKAR DEVELOPPEMENT
216 route de neuchâtel 76420 BIHOREL



N° LOT	TYPE	ETAGE:
Lot: 104	T4	Rez-de-chaussée



ENT.	4,59 m ²
SEJOUR	34,84 m ²
SDE	4,31 m ²
SDE	2,94 m ²
SANIT.	2,19 m ²
PL.	0,63 m ²
CELLIER	2,95 m ²
CH.1	11,49 m ²
CH.2	9,37 m ²
CH.3	11,64 m ²

Total Habitable 84,95 m²

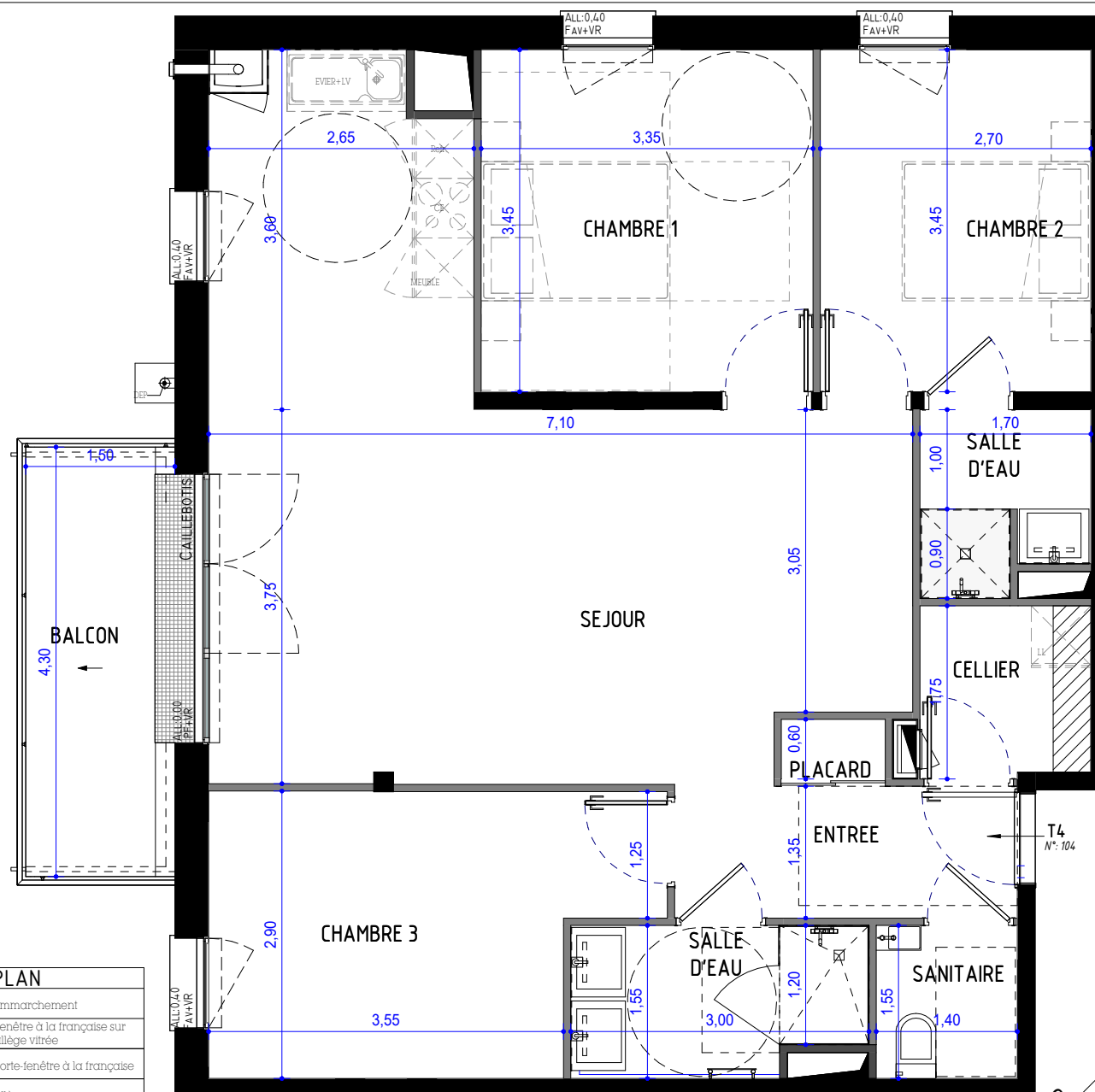
BALCON 6,48 m²

6,48 m²

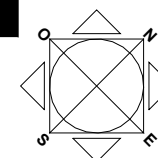
TOTAL 91,43 m²

PLAN COMMERCIAL

05.09.25



Echelle: 1 : 65



LEGENDE DU PLAN

	Chaudière		Emmarchement
	Lave-linge	Fav	Fenêtre à la française sur allège vitrée
	Refr	PF	Porte-fenêtre à la française
	Cuisson	All	Allège
	Lave-vaisselle	VR	Volet roulant électrique
	Evier	⊕	Descente eau de pluie
	Lave-main		Sèche-serviette
	Faux-plafond / Soffite		Espace technique électrique du logement

NOTA : Ces plans sont réalisés sur la base du dossier de Permis de Construire. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques et réglementaires de construction. De légères variantes de cotes, et de surface pourront être apportées au présent plan, en fonction des nécessités techniques de réalisation. Les tolérances d'usage sont admises en ce qui concerne les dimensions en cotes et surfaces indiquées. Les retombées, soffites, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés (la hauteur sous soffite sera de 2.10m). Les gaines ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et n'apparaissent pas de manière exhaustive sur le plan. L'emplacement des éléments et salle de bains est donné à titre indicatif. Les placards sont compris dans les surfaces (sauf si tu les ressorts à chaque fois). Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. Equipements optionnels si indications sur plan. Les différences maximales de niveaux entre logements et annexes privatives sont de 15cm maximum pour les balcons et loggias et de 25cm maximum pour les terrasses. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités techniques et réglementaires lors de la réalisation.